

CAHIER DES CHARGES

Organisation Tour Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Juniors 2019

Dispositions générales

Le présent cahier des charges est applicable pour toutes les épreuves du Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 sur route, en contre-la-montre, en ligne ou sur circuit.

Ces épreuves se déroulent sous les Règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Ces épreuves sont réservées aux athlètes de la catégorie JUNIOR uniquement (17/18 ans) détenteur de la licence de cette catégorie. Elles sont inscrites au Calendrier National FFC et classées en catégorie 1.14

1 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le club organisateur doit se charger de produire le dossier course pour le présenter dans les délais impartis à la Préfecture dont dépend la commune sur laquelle doit se dérouler l'épreuve.

1.2 DETAILS D'ORGANISATION

Les détails d'organisation sont repris au guide technique (programme du Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 édité par le comité d'organisation).

-  Le parcours de l'épreuve avec plan, le profil, la position des GPM et des RUSHES, le kilométrage et les horaires,
-  Le lieu et l'heure d'ouverture de la permanence,
-  Le lieu et l'heure de la réunion des responsables des équipes,
-  Le lieu du contrôle des braquets,
-  Le lieu du contrôle antidopage,
-  Le numéro de téléphone du responsable de l'organisation,
-  Les modalités du protocole hors Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (il est laissé à l'organisateur après accord préalable du comité d'organisation la possibilité d'élargir la remise des récompenses.)

1.3 ENGAGEMENTS

Conformément au Règlement FFC article 2.1.005 ces épreuves sont ouvertes à TITRE INDIVIDUEL et les ENGAGEMENTS se font par INTERNET sur le site fédéral, le comité organisateur est le comité régional Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Les inscriptions hors site fédéral (exemple des sélections étrangères) sont autorisées à titre exceptionnel et doivent être transmises au plus tôt par courriel au comité d'organisation à l'adresse suivante ffcregionsud@gmail.com.

-  Ouverture des engagements à J-15
-  Clôture des engagements le MERCREDI SOIR 20H00 pour les deux épreuves du week-end.

L'attribution des dossards et les feuilles d'émargement sont de la responsabilité du comité d'organisation.

1.4 CHARGES DU COMITE D'ORGANISATION

-  Fourniture des dossards (2 par coureur),
-  Fourniture des 4 maillots de leader pour le protocole,
-  Fourniture de 4 coupes pour le protocole,
-  Fourniture des opérateurs et des moyens de chronométrage, photofinish et transpondeurs,
-  Fourniture des radios pour l'ensemble des véhicules en course,
-  Fourniture de 2 véhicules de dépannage neutre (voiture Assistance ACP ou VITA et un véhicule du comité régional),
-  Le speaker pour l'animation de l'épreuve,
-  La voiture ouvreuse (S2C),
-  La moto et le pilote pour l'arbitre moto,
-  Les frais de déplacement et la vacation du Président du Jury et de 2 arbitres (membres du comité d'organisation),
-  Le médecin de l'épreuve,
-  L'informatique pour saisie et transmission des résultats,
-  La communication autour de l'épreuve du Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors,
-  Les frais d'une ambulance pour chaque épreuve,
-  Le camion podium du Conseil Régional (sous réserve de sa disponibilité),
-  La grille de prix définie dans le guide technique,
-  L'inscription au calendrier fédéral,
-  L'assurance et les droits d'organisation.

1.5 CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

-  Les frais de vacation de 2 arbitres désignés par le comité régional du club organisateur,
-  Le fléchage et la signalétique sur l'épreuve et pour l'accès à l'épreuve,
-  Fourniture de la signalétique pour les véhicules des directeurs sportifs,
-  Un pilote pour la voiture neutre du comité régional,
-  Le camion balai et son chauffeur,
-  Les voitures et pilotes pour le président du jury, les arbitres et le médecin soit 4 voitures avec 4 pilotes,
-  Les signaleurs et les motards nécessaires pour sécuriser le parcours,
-  Pour le podium de l'épreuve 4 cadeaux ou lots (3 premiers de l'épreuve + 1^{er} club ou département).
-  Les fleurs pour le protocole (5 bouquets),
-  Pour le camion podium du Conseil Régional, prévoir une ligne électrique en 380V.
-  Dans le cas où le camion podium du Conseil Régional n'est pas disponible, le club organisateur à la charge de prévoir et fournir un podium indépendant couvert pour les arbitres avec alimentation électrique, tables et chaises.





Dans le cas où le camion podium du Conseil Régional n'est pas disponible, le club organisateur doit prévoir une sono.



Dans le cas où la ligne d'arrivée ne se trouve pas sur le circuit, le club organisateur à la charge de prévoir une alimentation électrique et un abri pour les opérateurs et les moyens informatiques liés à l'utilisation des transpondeurs.

1.6 ORGANISATION TECHNIQUE



Permanence

L'organisateur doit prévoir un « secrétariat » où doit être présent à tout moment un membre de l'organisation.

Cette permanence doit être assurée à l'endroit du départ, 2 heures au moins avant celui-ci.

Une permanence doit être assurée sur le lieu de l'arrivée, jusqu'à communication des classements et fin de travaux des commissaires arbitres.

Dans la mesure du possible, l'organisateur assurera la mise à disposition d'un photocopieur.



Remise des dossards, transpondeurs et signatures de la liste des partants

Les dossards et les transpondeurs sont exclusivement délivrés par le collège des arbitres, après vérification des licences qui doivent être présentées par les responsables des clubs pour tous les coureurs du club (en une seule fois) ou les coureurs pour les individuels.

Cette vérification des licences et remise des dossards doit s'effectuer à la permanence du lieu de départ de l'épreuve et aux heures fixées par l'organisateur.

Le comité d'organisation se charge de prévoir la feuille d'émargement que tous les coureurs partants doivent impérativement signer jusqu'à 15 minutes avant le départ.



Réunion des directeurs sportifs

Le président du jury en présence de l'organisateur et du collège des arbitres doit réunir dans une salle ou un lieu approprié les directeurs sportifs avec les membres de l'organisation, les conducteurs de dépannage neutre, les conducteurs de l'organisation pour leur exposer l'aspect sportif, technique et les particularités de l'épreuve.



Direction de l'organisation

La direction de l'épreuve est placée sous la responsabilité de l'organisateur.



Collège des arbitres

Le président du collège des arbitres, le commissaire moto et le juge à l'arrivée sont désignés par le comité d'organisation. Les deux arbitres de l'épreuve sont désignés par la commission du corps arbitral du comité régional ou départemental du lieu de l'épreuve.

La diffusion des décisions du collège des arbitres et des classements est assurée par le responsable informatique du comité d'organisation.



Suiveurs et licences

Tous les suiveurs (sauf les journalistes et les invités d'honneur) à bord des véhicules doivent être licenciés à la F.F.C. à un titre quelconque et également porteurs d'une pièce accréditive délivrée par l'organisateur.



Protocole

Après l'arrivée, les responsables de clubs doivent accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole (tel que défini à la réunion des responsables de clubs).

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.





Contrôle antidopage

L'organisateur doit prévoir à proximité de l'arrivée un local conforme à la réglementation antidopage de la F.F.C. (titre XIV, article 126).

Le fléchage pour se rendre au contrôle devra être assuré depuis la ligne d'arrivée.



Service médical

L'organisateur doit mettre en place un service médical adapté (ambulance équipée).
Un transfert rapide à l'hôpital doit être assuré.

Au moins une ambulance doit suivre la course ou doit être disponible à proximité du circuit.



Contrôle des braquets

L'organisateur d'une épreuve réservée aux juniors doit prévoir une zone fermée à proximité du départ où doit être impérativement effectué le contrôle des braquets (pour mémoire : juniors 7,93 mètres).



Positionnement des véhicules dans l'épreuve

- La voiture ouvreuse

Elle doit être munie du bandeau de signalisation : « ATTENTION COURSE CYCLISTE », elle doit être équipée d'une sonorisation pour avertir le public du passage imminent des coureurs.

- La voiture de dépannage

Elle permet de dépanner les coureurs dans l'épreuve. A son bord cette voiture doit être composée d'un pilote et d'un mécano.

- La voiture de direction de course
- La voiture du Juge à l'arrivée devant le peloton
- La voiture du Président du jury juste derrière le peloton.
- La voiture du médecin.
- Les voitures commissaires placés en fonction de l'évolution de la course.
- Les voitures des directeurs sportifs.
- L'ambulance
- La voiture balai.

Elle doit passer la ligne avec le(s) dernier(s) coureur(s) (pour le juge à l'arrivée)

1.7 DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

L'engagement signifie :

- ✓ la connaissance des règlements,
- ✓ la soumission aux formalités (contrôle de course, contrôle médical, cérémonie protocolaire),
- ✓ la prudence et le respect du code de la route fixé dans l'arrêté préfectoral,
- ✓ une tenue correcte en toutes circonstances,
- ✓ des propos décents,
- ✓ le respect de l'éthique sportive,
- ✓ un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter sur la voie publique...)

